

Secrétariat général

Réunion du COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION CCJ-200310

Le 10 mars 2020

à 13 h

Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton



PRÉSENCES

Membres

Jacques Paul Couturier Edith Doucet Mathieu Lang Samuel LeBreton Michelyne Paulin Jean-François Thibault, président

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

PERSONNES EXCUSÉES:

Isabella Duguay et Edgar Robichaud

TABLE DES MATIÈRES

		Γε	age
1.	OUVERTURE DE LA RÉUNION		2
2.	CORRESPONDANCE		2
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR		2
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-200128		2
5.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL		2
	5.1.	Autres	2
6.	DOSSIER : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AVEC LES MALÉCITES ET LES MI'KMAQ		2
7.	ÉVALUATION DE PROGRAMMES		3
	7.1.	Évaluation du programme B.A. (majeure en information-communication)	3
	7.2.	Évaluation de la Maîtrise en histoire	4
	7.3.	Évaluation de la Maîtrise ès arts (sciences du langage) et du Doctorat en sciences d	
8.	AFFA	AFFAIRES NOUVELLES	
9.	PROCHAINE RÉUNION6		6
10.	CLÔTURE		7
	DOCUMENT A -		8

CCJ-200310

 $[\]underline{\ }^{1}$ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 5.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R: 01-CCJ-200310

Edith Doucet, appuyée par Mathieu Lang, propose:

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-200128

R: 02-CCJ-200310

Samuel LeBreton, appuyé par Edith Doucet, propose:

« Que le procès-verbal CCJ-200128 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1. Autres

Aucun.

6. DOSSIER : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AVEC LES MALÉCITES ET LES MI'KMAQ

Le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Équipe de direction s'est engagée à identifier et implanter des mesures pour contribuer à la réconciliation avec les peuples autochtones. Au cours des derniers mois, un groupe de travail s'est penché sur un dossier clef, soit celui de la « Déclaration d'engagement avec les Malécites et les Mi'kmaq ».

La vice-rectrice du campus d'Edmundston, présidente du groupe de travail, présente le dossier. Elle explique que les communautés souhaitent un rapprochement sur plusieurs volets, notamment la gouvernance, les études, l'enseignement, l'engagement communautaire, l'intégration des savoirs et autres. Il s'agit d'une initiative universitaire qui s'inscrit dans le cadre de la Commission sur la vérité et la réconciliation du Canada.

Plusieurs membres manifestent leur appui à cette déclaration d'engagement. Le Comité conjoint de la planification discute de la proposition dans son ensemble. Le Comité est conscient que la langue anglaise est la langue d'usage dans bien des projets avec les communautés autochtones au Nouveau-Brunswick. Cela dit, on constate dans nos inscriptions que plusieurs étudiantes et étudiants ont des racines autochtones ou s'affichent (autodéclaration) comme étant membres d'une communauté autochtone.

6. DOSSIER : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AVEC LES MALÉCITES ET LES MI'KMAQ (suite)

Des membres indiquent que l'Université de Moncton a entamé avec succès, il y a quelques années, un rapprochement évident avec les communautés autochtones. La présence de la murale Molly Muise et la présence des drapeaux Mi'Kmaq et Malécites dans les campus en sont des rappels constants.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R: 03-CCJ-200310

Michelyne Paulin, appuyée par Mathieu Lang, propose:

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption de la **Déclaration d'engagement envers les peuples autochtones** qui consiste à la préparation et à la mise en œuvre d'un plan d'action reposant sur les cinq grandes orientations ci-dessous :

- 1. Augmenter les effectifs autochtones (population étudiante, personnel enseignant et non enseignant) et assurer un cadre de participation aux Autochtones du Nouveau-Brunswick à la gouvernance de l'Université de Moncton.
- 2. Offrir un milieu d'études et de vie propice à l'épanouissement des étudiantes et étudiants autochtones et appuyer leur réussite.
- 3. Renforcer les relations des trois campus de l'Université de Moncton avec les Autochtones, notamment les Mi'kmaq et les Wolastoqiyik, et trouver des façons de satisfaire aux besoins qu'ils identifient en enseignement, en recherche, en développement, en création et en engagement communautaire.
- 4. Intégrer les savoirs et cultures autochtones aux programmes d'études de l'Université de Moncton et favoriser l'engagement interculturel entre les membres autochtones et non autochtones de la communauté universitaire.
- 5. Rehausser la visibilité de la recherche, du développement et de la création menés par ou avec les Autochtones dans toutes les disciplines, notamment dans les trois axes de développement prioritaire (études acadiennes et milieux minoritaires, santé et environnement). »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

7. ÉVALUATION DE PROGRAMMES

7.1. Évaluation du programme de B.A. (majeure en information-communication)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation du programme de B.A. (majeure en information-communication) et explique que l'équipe d'évaluation externe était composée du professeur Marc-François Bernier de l'Université d'Ottawa et du professeur Jacques Lemieux de l'Université Laval. Le programme évalué compte 120 crédits.

Le VRER indique que, globalement, les évaluateurs externes ont trouvé que le programme offre un bon équilibre entre la formation générale en sciences humaines et sociales et la formation spécialisée en information-communication. Sur le sujet de l'appui aux étudiantes et étudiants, les évaluateurs externes notent que ceux-ci apprécient la grande proximité de leurs professeurs et mentionnent leur dévouement. On note que les ressources matérielles sont de qualité.

7.1. <u>Évaluation du programme de B.A. (majeure en information-communication)</u> (suite)

Par ailleurs, sur d'autres plans, notamment sur la place des médias numériques dans le programme d'étude, les évaluateurs suggèrent de poursuivre le virage numérique entamé il y a quelques années. On note aussi que le taux de rétention des étudiantes et étudiants dans le programme est de 55 %.

Le président indique que le programme figure dans la liste des programmes à maintenir dans le grand projet de planification académique.

Le Comité conjoint de la planification discute de l'importance du virage numérique dans ce programme. On note l'expérience pratique du corps professoral et la possibilité d'intégrer des chargées et chargés de cours. Le Comité est d'avis qu'il faut bien évaluer les besoins futurs.

Une membre suggère la possibilité de mettre sur pied un comité similaire à celui retrouver dans le secteur de l'éducation. Il s'agit d'un comité ayant reçu le mandat du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ce comité consultatif est composé de gens de l'interne et de l'externe. Serait-ce une piste intéressante d'avoir des représentants de l'externe et des médias pour apporter des idées nouvelles au niveau du virage et autres questions de l'heure?

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R: 04-CCJ-200310

Michelyne Paulin, appuyée par Mathieu Lang, propose:

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication poursuive le virage numérique non seulement dans la liste de cours offerts, mais aussi dans le contenu de ces cours et dans leurs interactions.

Recommandation 2

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication renforce la dimension éthique et la formation méthodologique du programme.

Recommandation 3

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication planifie le renouvellement du corps professoral en fonction de l'équilibre des expertises en journalisme et en relations publiques, avec accent sur les nouvelles pratiques professionnelles dans les deux secteurs.

Recommandation 4

Que le Comité pédagogique du programme d'information-communication examine le taux de rétention au sein du programme à la lumière des données institutionnelles et adopte des stratégies pour l'améliorer. »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

7.2. Évaluation de la Maîtrise en histoire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation du programme de Maîtrise en histoire. Cette évaluation a été faite par la professeure Sylvie Perrier de l'Université d'Ottawa et le professeur Léon Robichaud de l'Université de Sherbrooke. Le programme de Maîtrise en histoire compte 42 crédits, dont 30 crédits de thèse.

7.2. <u>Évaluation de la Maîtrise en histoire</u> (suite)

Les évaluateurs indiquent que le programme possède une structure flexible et adaptée aux objectifs de la formation, aux besoins sociétaux et aux ressources mises à sa disposition. Dans l'ensemble, les évaluateurs dressent un bilan positif.

Les évaluateurs ont examiné les plans de cours et ont proposé des modifications.

Globalement, on note que les domaines de prédilection de ce programme sont l'histoire acadienne et l'histoire européenne contemporaine. Les évaluateurs indiquent que les professeurs décrochent des subventions de recherche et sont très bien réseautés.

Dans les points à améliorer, on note la durée des études et l'obtention de bourses pour les étudiantes et les étudiants.

L'évaluation fait état du programme dans son milieu et de la collaboration avec le Centre d'études acadiennes, la Société nationale de l'Acadie et l'Institut d'études acadiennes.

Le président indique que ce programme figure dans la liste des programmes prioritaires du grand projet de planification académique.

Les membres du Comité conjoint de la planification notent que le programme compte sept diplômés en sept ans. Certains membres remettent en question ce taux, considérant qu'il s'agit d'un programme prioritaire. Une discussion s'ensuit sur l'importance d'avoir une réflexion plus large pour tous les programmes.

Sur la recommandation 4 portant sur l'élaboration d'un guide, le Comité note que cette recommandation est similaire à d'autres que l'on retrouve dans d'autres programmes. On suggère d'avoir un guide général pour tous les programmes.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R: 05-CCJ-200310

Mathieu Lang, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose:

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le CES renouvelle le contenu des séminaires obligatoires HIST6002 et HIST6020.

Recommandation 2

Que le CES et la FESR revoient l'utilisation du Rapport d'avancement afin de le rendre plus efficace en tant qu'outil de balisage du parcours académique des étudiantes et étudiants.

Recommandation 3

Que le CES et la FESR revoient la répartition des fonds disponibles pour appuyer les étudiantes et étudiants inscrits au programme de maîtrise ès arts en histoire afin de favoriser le recrutement.

Recommandation 4

Que le CES élabore un guide de rédaction pour la thèse de maîtrise ès arts en histoire en collaboration avec la FESR.»

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

7.3. <u>Évaluation de la Maîtrise ès arts (sciences du langage) et du Doctorat en sciences du langage</u>

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation des programmes de Maîtrise ès arts et de Doctorat en sciences du langage. L'équipe d'évaluation de ces programmes était composée de la professeure Sandrine Hallion de l'Université de Saint-Boniface et du professeur Ozouf Sénamin Amedegnato de l'Université de Calgary.

Selon les évaluateurs, les deux programmes sont de grande qualité. Les professeures et professeurs offrent un excellent encadrement et les ressources sont adéquates. On indique également que le corps professoral jouit d'une excellente réputation et les commentaires des évaluateurs sont élogieux à son égard.

Parmi les éléments discutés, on note que l'équipe d'évaluation propose de remplacer le libellé « sciences du langage » par « linguistique ».

Le président indique que ces programmes figurent dans la liste des programmes qui nécessitent une attention particulière dans le grand projet de planification académique.

Les propositions suivantes sont mises aux voix :

R: 06-CCJ-200310

Jacques Paul Couturier, appuyé par Michelyne Paulin, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les membres du secteur linguistique explorent la possibilité de renommer les programmes afin de mettre en valeur leur contenu.

Recommandation 2

Que les membres du secteur linguistique énoncent clairement l'identité des programmes dans la description des programmes afin d'en faire la promotion auprès des étudiantes et étudiants.

Recommandation 3

Que les membres du secteur linguistique revoient la banque de séminaires en fonction du renouvellement du corps professoral, tout en gardant à l'esprit l'identité cohésive des programmes.

Recommandation 4

Que les membres du secteur linguistique assument davantage la portée interdisciplinaire du programme en bâtissant des ponts avec les unités connexes ainsi que les centres et instituts de recherche pertinents.»

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

6

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 mai à 13 h 30.

10. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 45.

Lynne Castonguay

Secrétaire générale